



Dechoir un pere de ses droits

Par **coco_old**, le **09/06/2007** à **11:14**

bonjour, j'ai divorcee depuis 7 ans, tout se passait bien entre les enfants (14 et 20 ANS maintenant) et le pere, seulement depuis deux ans leur pere est parti s'installer à madagascar, depuis je n'ai plus de nouvelles ni par mail, ni par telephone, pas d'adresse et de plus plus de pension.

il avait promis de faire venir sa fille durant les grandes vacances scolaires la bas, il n'a rien fait. les enfants n'ont plus de nouvelles non plus.

je voudrai savoir comment je peux faire pour que ces droits de visite ne puissent plus lui servir en cas ou il se manifesterai un jour !

ma fille a 14 ans elle en souffre de trop le mieux est d'oublier son absence

mais devant un jugement de divorce les obligations de pensions et de prendre les enfants une semaine sur deux courent toujours.

je ne sais comment faire, la pension je veux bien faire un trait mais surtout je ne veux plus qu'il perturbe sa fille

merci de votre reponse

Par **Jurigaby**, le **10/06/2007** à **22:19**

Bonjour.

Vous pouvez exercer une action en justice devant le juge aux affaires familiales.

Maintenant je doute sincèrement qu'il retire tout droit de visite et d'hébergement au papa.

Par **hanan**, le **15/06/2007** à **14:50**

bonjour,

en l'absence du père je ne pense pas que vous puissiez faire grand chose...mis à part faire constater cette absence et le non respect du reversement de la pension, ce qui est déjà un premier pas..

par contre si jamais il reviens, vous pouvez vous adresser au juge aux affaires familiales pour notamment non respect de ses obligations familiales (pensions, droit de visite) et de ce fait, votre ex mari peut se voir contraint à verser le capital de la pension depuis sa cessation...

quant à un éventuel retrait du droit de visite **uniquement sur cette base**, je doute que vous seriez entendu favorablement par le juge

Cordialement